

Contrôle des échafaudages

Public concerné :

Tout travailleur ou responsable qui, dans l'exécution de son travail est amené, même occasionnellement à contrôler un échafaudage

Membres des SIPP et des CPPT

Pré-requis : Aucun

Objectifs :

Sensibiliser et motiver à la prévention des risques dus aux travaux en hauteur et plus particulièrement aux échafaudages

Comprendre et être capable de vérifier les règles et les consignes de sécurité liées à la gestion des risques liés aux échafaudages, à leur montage et à leur démontage

Répondre aux prescriptions de l'A.R. du 31/08/2005 portant sur les travaux en hauteur

Qualifications :

Au terme de la formation et après évaluation, remise d'un brevet de participation à la formation pour le contrôle (et l'utilisation) d'un échafaudage

(suivant l'A.R. du 31/08/2005)

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

info@cefomepi.be

Contrôle des échafaudages

Description du module :

Partie théorique (par groupe de maximum 10 personnes – environ 3 heures)

Support audiovisuel : module de formation animé via PC et vidéo projecteur

Animation théorique et pratique portant sur :

- Les droits, devoirs, responsabilités et compétence des personnes chargées de contrôler les échafaudages

- Les risques liés aux travaux en hauteur

- Le choix du matériel

- Les charges admissibles

- Les plans d'implantation, de montage et de démontage d'un échafaudage

- Les opérations de montage, démontage et transformation en sécurité d'un échafaudage

- La vérification de l'échafaudage

- Les règles pour l'utilisation en sécurité :

 - d'un échafaudage fixe

 - d'un échafaudage mobile

- Les moyens de protection individuels

Partie pratique : (par groupe de maximum 10 personnes – 4 heures)

La lecture et le contrôle des notes de calcul et des plans de montage

- Le contrôle des échafaudages montés (échafaudage fixe et échafaudage mobile)

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

info@cefomepi.be